

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO

Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

**Affectation du résultat de l'exercice 2025
Délibération n° 30.04.2026-05**

Objet :

FINANCES : affectation des résultats

Monsieur le Maire propose les affectations de résultats suivantes :

Résultat de l'exercice 2025

Nature	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 063 218.59	1 278 358.73
Recettes	3 562 503.59	1 235 926.59
Résultat de l'exercice	499 285.00	- 42 432.14
Résultat reporté	563 138.00	1 042 558.18
Résultat de clôture	1 062 423.00	1 000 126.04

Affectation de résultats :

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Art 002 : résultat de fonctionnement reporté : 1 062 423.00€

Art 001 : résultat d'investissement reporté : 1 000 126.04€

Après avoir ouïe l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- De valider les affectations de résultats tel que présentées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Boris COISSARD

Stéphane PORTANGUEN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO

Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

**Approbation du Budget Primitif 2026
Délibération n° 30.04.2026-07**

Objet : FINANCES : vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2026.

Il propose de voter le budget par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement. Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M57, applicable depuis le 1er janvier 2023, permet des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion du chapitre 012 (charges de personnel).

Budget primitif 2026

Dépenses de fonctionnement	4 698 468.55
Recettes de fonctionnement	4 698 468.55
Dépenses d'investissement	2 124 151.17
Recettes d'investissement	2 124 151.17

Comme prévu dans le règlement budgétaire et financier, le conseil municipal délègue au maire la possibilité d'avoir recours à ces virements dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal sera informé de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Après avoir ouïe l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- De valider le budget primitif tel que présenté
- D'autoriser la fongibilité des crédits entre chapitre (sauf pour le 012) dans la limite de 7.5 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Boris COISSARD

Stéphane PORTANGUEN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO

Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

Approbation du Compte Financier Unique 2025 Délibération n° 30.04.2026-04

Objet : FINANCES : Compte Unique Financier 2025

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mario VALENTE, adjoint aux finances, délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 dressé par Monsieur Boris COISSARD, maire :

1) donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Ch 11 charges à caractère général	1 048 393.27
Ch 12 charges de personnel et frais assimilés	1 425 221.38
Ch 014 FNGIR	50 448.00
Ch 042 opérations d'ordre de transfert entre section	23 675.74
Ch 65 autres charges courantes	469 985.40
Ch charges financières	45 494.80
Total dépenses	3 063 218.59

RECETTES FONCTIONNEMENT	CFU 2025
Ch 013 atténuations de charges	106 123.52
Ch 70 vente de produits fabriqués	217 067.50
Ch 73 impôts et taxes	473 178 58
Ch 731 impositions directes	1 619 289. 00
Ch 74 dotations et participations	1 039 945.59
Ch 75 autres produits de gestion courante	106 824.89
Ch 76 produits financiers	4.50
Ch 77 produits financiers	70.01
Ch 002 résultat de fonctionnement reporté	0.00
Total recettes	3 562 503.59

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	C
Ch 041 opérations patrimoniales	496 213.83
Ch 16 emprunts et dettes assimilées	191 403.06
Ch 20 immobilisations incorporelles	53 652.00
Ch 204 subventions d'équipements versées	15 685.90
Ch 21 immobilisations corporelles	507 364.35
Ch 27 autres immobilisations financières	14 039.59
Total dépenses	1 278 358.73

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2025
Ch 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	23 675.74
Ch 041 opérations patrimoniales	496 213.83
Ch 10 dotations, fonds et réserves	677 917.02
Ch 13 subventions d'investissement	38 120.00
Total recettes	1 235 926.59

2) constate pour la comptabilité principale les identités de valeur au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Après avoir ouïe l'exposé du président de séance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité):

- De voter le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Boris COISSARD



Stéphane PORTANGUEN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO

Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

Création et composition de la commission culture, fêtes, cérémonies, jeunesse Délibération n° 30.04.2026-01
--

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commission chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. »

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de créer des Commissions municipales, chargées de proposer et d'instruire les dossiers soumis au Conseil. L'ensemble des adjoints peut participer autant que de besoin aux différentes commissions. Le Président et le Vice-Président peuvent y inviter des personnes extérieures afin d'apporter leur expertise quant au dossier présenté.

La commission municipale proposée est la suivante :

Commission : Culture, fêtes, cérémonies, jeunesse

Vice-présidente : Sandrine RAMALHA

Membres : Stéphanie TERRIAC, Florent QUAINON, Marie-Paule BECHLER, Stéphane PORTANGUEN, Martine AUSSOURD, Sébastien DELGADO, Amalia QUINTON, Sébastien GUILLAUMONT, Alexandra TALVERT, Alice WARZEE, Éric TORREGROSA, Emilia DUARTE, Monique VIGERAL, Serge RIEBEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la liste et composition des commissions présentées ci-dessus.

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Boris COISSARD



Le secrétaire de séance

Stéphane PORTANGUEN



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 20/05/2026
ID : 063-216304535-20260430-D_30_04_2026_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO

Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

Désignation des commissaires de la commission des impôts directs Délibération n° 30.04.2026-02

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Une liste de contribuables, en nombre double doit être effectuée.

Ces commissaires sont désignés par le Directeur départemental du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose la liste ci-dessous :

Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Maria PEIXOTO, Alain MALTERRE, Amalia QUINTON, Catherine SOU-AH-Y, Cédric PUECH, Christine JUMET, David HERMET, Frédéric STIEVENARD, Margaux PEREIRA, Mario VALENTE, Martine AUSSOURD, Nicole BONNET, Claude HOCHIN, Stéphane PORTANGUEN, Maurice VEY, Claudette BRUNEL, Martine PASSERA, Marie-Claire DUCOL, Sylvie ROUSSELOT, Florent QUAINON, Sandrine RAMALHA, Thierry FOURVEL, AGAOUA Hocine, Corinne COISSARD, Pierre SAVOCA, Marion ROUSSIER, Noëlle CORMIER, Véronique BOUSQUET, Fabrice ROCH, Patricia VALENTE.

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Boris COISSARD



A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire de séance

Stéphane PORTANGUEN



A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized 'S' and 'P' followed by a horizontal line.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO

Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

**Demande d'adhésion de la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC pour la compétence
Assainissement Collectif à compter du 01/01/2027
Délibération n° 30.04.2026-03**

Monsieur le Maire précise que la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE (par délibération du 10 décembre 2025) a demandé son adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1er janvier 2026.

Les membres du Comité Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 19 février 2026, ont approuvé cette adhésion et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE en compétence Assainissement Collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la demande d'adhésion de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC à compter du 1er janvier 2027 et la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Boris COISSARD



Le secrétaire de séance

Stéphane PORTANGUEN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de Vertaizon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Boris COISSARD, Maire.**

Présents : Boris COISSARD, Maria PEIXOTO, Sébastien DELGADO, Dominique FOURVEL, Mario VALENTE, Sandrine RAMALHA, Martine AUSSOURD, Hocine AGAOUA, Noëlle CORMIER, Florent QUAINON, Margaux PERREIRA, Sébastien GUILLAUMONT, David HERMET, Stéphanie TERRIAC, Stéphane PORTANGUEN, Claude HOCHIN, Véronique BOUSQUET, Marie-Paule BECHLER, Fabrice ROCH, Thierry FOURVEL, Amalia QUINTON, Patricia VALENTE, Cédric PUECH, Catherine SOU AH Y, Jean-Louis RAMOS.

Présent par procuration :

Pierre SAVOCA donne procuration à Maria PEIXOTO
Marion ROUSSIER donne procuration à Marie-Paule BECHLER

Absente :

Catherine SOU-AH-Y

Secrétaire de séance : Stéphane PORTANGUEN

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

Vote des taux de la fiscalité locale pour 2026 Délibération n° 30.04.2026-06

Objet : FINANCES : taux de fiscalité

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Communautaire doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des taxes directes locales perçues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Il propose de ne pas augmenter la fiscalité et de voter les mêmes taux qu'en 2025 :

Taxe sur le foncier bâti : 41.48 %

Taxe sur le foncier non bâti : 139.90 %

Taxe d'habitation : 16.25 %

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide

- De fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 tels qu'énoncés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Fait à VERTAIZON, le 30 avril 2026,
Pour ampliation certifié conforme,

Le Maire,

Boris COISSARD

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Boris COISSARD'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a sun, a star, and a landscape. The text 'VERTAIZON' is written in a semi-circle at the top, and '(Puy-de-Dôme)' is written in a semi-circle at the bottom, separated by two small stars.

Le secrétaire de séance

Stéphane PORTANGUEN

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stéphane PORTANGUEN'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.